

Quelle base légale pour la reCAPTCHA de Google?

écrit par Marine de la Clergerie | 12/06/2025

Résumé: sur la base légale applicable au dispositif reCAPTCHA de Google

Le consentement est nécessaire

La CNIL s'est prononcée à plusieurs reprises sur la nécessité d'obtenir le consentement des utilisateurs lors de la mise en place du système reCAPTCHA de Google :

- [Décision MED-2020-015](#) du 15 juillet 2020 (Application de lutte contre le covid-19)
- [Délibération SAN-2023-003](#) du 16 mars 2023 (Service de location de scooters électriques en libre-service)
- [Délibération SAN-2023-023](#) du 29 décembre 2023 (Société NS Cards France)

L'intérêt légitime ne peut être retenu.

Par ailleurs, l'Autorité de protection des données autrichienne considère qu'un tel traitement ne peut pas avoir comme base légale l'intérêt légitime :

- [Décision de la Cour administrative fédérale d'Autriche du 13 septembre 2024](#) (en allemand) :